



Règlement de l'accueil périscolaire

Dans un souci de mieux vivre le temps périscolaire, un règlement a été établi.
 Nous vous demandons d'en prendre connaissance, ainsi que votre (vos) enfant(s) et de le signer pour signifier votre accord.

Les élèves	Règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
<p>Nous avons le droit d'être dans une ambiance agréable à l'accueil périscolaire.</p>	<p>Quand j'arrive à l'accueil périscolaire : Je dépose mes affaires correctement. Je m'assois et prends mon goûter. Je choisis ce que j'ai envie de faire.</p> <p>Ce que je dois faire : Je partage les jeux avec les autres enfants ou je peux faire un jeu seul(e) et je m'installe à une table. Quand j'ai fini, je range le(s) jeu(x) correctement. Je fais attention aux jeux (je ne monte pas sur les boîtes des jeux ou sur les jeux). Si je casse un jeu volontairement, il sera remplacé par mes parents à leurs frais. Quand je fais un joli dessin, je pense à bien reboucher les crayons et je les range. Quand je joue dehors, j'applique les mêmes consignes pour les jeux. Je dois être poli(e) avec le personnel. Je dois respecter et écouter les adultes. Le matin, mes parents ne doivent pas me laisser seul(e) aller à l'accueil périscolaire, ils doivent m'accompagner jusqu'à ce que l'adulte présent me prenne en charge. Le soir, je pars avec mes parents, uniquement après en avoir averti l'adulte responsable.</p> <p>Ce que je ne dois pas faire : Je ne cours pas dans la salle. Je ne jette pas les jeux. Je ne crie pas. Je fais attention à mon langage (pas de gros mots). Je n'embête pas les autres. Je fais attention à ne pas gaspiller trop de papier.</p>	<p>Si un enfant chahute ou bien a un comportement non respectueux, il sera averti avant d'être sanctionné :</p> <p>l'enfant sera alors isolé à une table pour se calmer et réfléchir. L'enfant aidera le personnel à ranger.</p> <p>Si ce genre de comportement est fréquent et récurrent, la directrice en sera avertie et un mot sera communiqué aux parents pour les informer de l'attitude de leur enfant à l'accueil périscolaire.</p> <p>Cet enfant pourra être soumis à une exclusion d'une journée du service de l'accueil périscolaire.</p>

Règlement de la cantine

Dans un souci de mieux vivre le temps de pause qu'est le déjeuner, un règlement de cantine a été établi. Nous vous demandons d'en prendre connaissance, ainsi que votre (vos) enfant(s) et de le signer pour signifier votre accord.

Les élèves	Règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
<p>Nous avons le droit de manger dans une ambiance agréable.</p>	<p>Avant d'aller à la cantine, je passe aux toilettes, je me lave les mains avec du savon. Je dois me mettre en rang calmement avant d'entrer sans bousculade dans la cantine.</p> <p>Je dois être poli(e) avec le personnel de cantine. Ceci implique de dire « S'il te plaît, merci... ».</p> <p>Le personnel de cantine doit être respecté et écouté, ainsi que mes camarades.</p> <p>Je dois m'asseoir correctement et rester assis(e) pendant le repas. Je me déplace si j'y suis autorisé(e).</p> <p>Je me tiens correctement. Je ne dois pas mettre les coudes sur la table pour ne pas gêner mes voisin(e)s.</p> <p>Je peux parler mais sans crier : pour éviter de faire trop de bruit, je ne parle qu'à mes proches voisin(e)s, sans élever la voix. Je lève la main pour demander quelque chose.</p> <p>Lorsque le silence est demandé à l'aide des bras levés, je dois cesser toute conversation.</p> <p>Je dois manger proprement à l'aide de mes couverts. Je respecte le matériel de la cantine.</p> <p>Si je casse un objet volontairement, il sera remplacé par mes parents à leurs frais.</p> <p>Je n'ai pas le droit de jouer avec la nourriture (le pain ou autre...).</p>	<p>Si un enfant chahute ou bien a un comportement non respectueux, il sera averti avant d'être sanctionné :</p> <p>l'enfant sera alors changé de table jusqu'à la fin du repas pour se calmer et réfléchir. Après le service, l'enfant aidera le personnel à ranger.</p> <p>Si ce genre de comportement est fréquent et récurrent, la directrice en sera avertie et un mot sera communiqué aux parents pour les informer de l'attitude de leur enfant à la cantine.</p> <p>Cet enfant changera alors définitivement de table et pourra alors être soumis à une exclusion d'une journée du service de cantine.</p>

		<p>A la cantine, je dois goûter à tout. Goûter, c'est prendre l'équivalent d'une fourchette.</p> <p>Si je n'aime pas un plat, j'en demande juste un peu et je mange tout ce qu'il y a dans mon assiette.</p> <p>J'ai le droit de demander du supplément (quand c'est possible) mais uniquement si mon assiette est terminée.</p> <p>Je laisse ma table propre et je sors de la cantine tranquillement après autorisation.</p>	
--	--	---	--

Règlement de la cour des primaires

Les récréations et l'interclasse du midi doivent être des moments où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant.... sans être agressé ni insulté par qui que ce soit !

Les élèves		Règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
1	Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !	<p><u>Toute violence</u> est strictement interdite :</p> <p>Pas de jeux de bagarre Ni coups ni croche-pied On ne répond pas à la violence par la violence : on demande à l'adulte de surveillance d'intervenir si nécessaire.</p>	<p><u>1ère fois</u> : isolement dans la cour de récréation (assis(e) sous le préau pendant la durée de la récréation)</p> <p><u>Récidive 1</u> : isolement + punition (rédiger un texte pour expliquer son comportement) et signature des parents</p> <p><u>Récidive 2</u> : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + punition (rédiger un texte pour expliquer son comportement) et signature des parents</p> <p><u>Récidive 3</u> : convocation des parents par le chef d'établissement.</p> <p><u>Récidive 4</u> : convocation des parents et de l'enfant devant les représentants d'une équipe éducative.</p>
2	Nous avons le droit de nous amuser.	<p>Des espaces sont réservés dans la cour pour les différents jeux. Les enfants choisissent un espace et donc un jeu, s'organisent seuls et sans conflit.</p> <p>Le matériel est installé et rangé correctement après chaque récréation.</p>	<p>Matériel non rangé ou maltraité : l'enfant se voit retirer le droit d'utiliser le matériel.</p> <p>Conflit ou non respect des règles du jeu : l'enfant perd son droit de jouer.</p>
3	Les adultes de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants et être respectés.	<p>Des espaces sont réservés à leur usage : Les toilettes filles et les toilettes garçons. Interdiction de s'amuser à l'intérieur, de dégrader le matériel (robinet, chasse d'eau, sèche-mains), de gaspiller l'eau. Obligation de laisser les toilettes propres.</p> <p>Des espaces sont interdits : Les escaliers, la salle de psychomotricité, le pôle administratif. Interdiction de rentrer dans les classes, sans autorisation d'un adulte de surveillance.</p>	<p><u>1ère fois</u> : Isolement dans la cour de récréation (assis(e) sous le préau pendant la durée de la récréation)</p> <p><u>Récidive 1</u> : isolement + punition (rédiger un texte pour expliquer son comportement) et signature des parents</p> <p><u>Récidive 2</u> : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + (rédiger un texte pour expliquer son comportement) et signature des parents</p>

		Avoir une attitude et un langage corrects envers toutes les personnes. Respecter les enfants et les adultes qui surveillent la cour.	
		interdiction absolue de ressortir de la cour d'école.	Dès la 1^{ère} fois : privation partielle de récréation pendant 2 jours + information et convocation des parents par le chef d'établissement.
4	Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable. Nous devons respecter le matériel.	Respecter la propreté de la cour. Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Les locaux intérieurs et extérieurs ne sont pas dégradés intentionnellement. Ne pas laisser de traces sur les murs de l'école. Les jeux de cour ne doivent pas être détériorés. Tout jeu cassé volontairement sera remplacé par les parents à leurs frais. Interdiction de se suspendre au panier de basket, de casser les branches des arbres, de lancer du sable et des cailloux, de grimper sur les rebords des fenêtres, les murets et les portails, de jouer au ballon sous le préau, de jouer dans les flaques d'eau et de se mettre sous les gouttières, de cracher, de se bagarrer, de porter un camarade sur le dos, d'apporter de la maison des objets dangereux.	1^{ère} fois : réparation (ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage) Récidive 1 : réparation (ramasser tous les papiers de la cour) + sanction : punition (rédiger un texte pour expliquer son comportement) et signature des parents

Les parents		règles
1	"Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu".	Dans l'enceinte de l'école, aucun adulte étranger à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire. Tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.

Les enseignants		règles
1	"Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement".	Les enseignants assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement. La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance, chaque enseignant reste responsable de sa classe.

L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur le règlement et la sanction.

Le chef d'établissement

Les parents

L'élève